



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 – 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze mars 2024, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Virginie BONNIER

Pouvoirs : Virginie BONNIER pouvoir à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 9

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2024
- Finances :
 - o **Délibération** : Subvention au CCAS
 - **Budget Zone Artisanale :**
 - o **Délibération** : Approbation du compte de gestion budget exercice 2023
 - o **Délibération** : Approbation du compte administratif budget exercice 2023
 - o **Délibération** : Approbation du budget primitif exercice 2024
 - **Budget Communal**
 - o **Délibération** : Approbation du compte de gestion exercice 2023
 - o **Délibération** : Approbation du compte administratif exercice 2023
 - o **Délibération** : Affectation du résultat de l'exercice 2023
 - o **Délibération** : Vote des taux des impôts locaux
 - o **Délibération** : Approbation du budget primitif communal exercice 2024
- Décisions du Maire

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 22 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ Délibérations

N°2024-16 : Approbation du versement d'une subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'afin de payer l'ensemble des dépenses de fonctionnement à intervenir sur le budget CCAS, il convient que le budget communal abonde le budget CCAS.

Claude GOY rend compte du budget primitif voté par le CCAS. Les recettes ne permettant pas son équilibre, il est nécessaire de procéder à une subvention de la Commune.

Compte tenu du besoin du budget CCAS, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-17 : Approbation du compte de gestion budget zone artisanale exercice 2023

Monsieur le Maire explique que les opérations comptables de la zone artisanale de Bel Air sont retracées dans deux documents distincts : le compte de gestion dressé par le receveur municipal et le compte administratif dressé par le Maire. Le compte de gestion et le compte administratif retracent l'exécution comptable du budget de l'exercice écoulé, et doivent être en tous points identiques.

Gilles BROSSARD présente le budget ZA qui n'a pas connu d'opération budgétaire depuis quelques années.

Il confirme que le compte de gestion du receveur municipal, dressé par Jean-Marc GAUCHER, comptable, est en tous points identique au compte administratif de la commune, pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2023.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-18 : Approbation du compte administratif budget zone artisanale exercice 2023

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Gilles Brossard est élu président de séance et rapporte le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de la zone artisanale Bel Air de l'exercice écoulé et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce budget a la particularité de ne plus avoir d'écritures budgétaires depuis quelques années.

Gilles Brossard constate que la comptabilité du compte administratif est en identité de valeurs avec le compte de gestion de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2023.

Gilles Brossard explique que le résultat du compte administratif du budget de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2023 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	61 105,37	61 105,37	61 105,37

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé).

Gilles Brossard demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2023.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

N° 2024-19 : Approbation du budget primitif zone artisanale exercice 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire propose d'établir le budget primitif de la zone artisanale Bel Air pour l'exercice 2024 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 105,37 €	61 105,37 €
Investissement	61 105,37 €	61 105,37 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-20 : Approbation du compte de gestion budget communal exercice 2023

Monsieur le Maire explique que les opérations comptables de la commune sont retracées dans deux documents distincts : le compte de gestion dressé par le receveur municipal et le compte administratif dressé par le Maire. Le compte de gestion et le compte administratif retracent l'exécution comptable du budget de l'exercice écoulé, et doivent être en tous points identiques.

Monsieur le Maire dit que le compte de gestion du receveur municipal, dressé par Jean-Marc GAUCHER, comptable, est en tout point identique au compte administratif de la commune, pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N° 2024-21 : Approbation du compte administratif budget communal exercice 2023

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Gilles Brossard est élu président de séance et rapporte le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget communal de l'exercice écoulé et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Gilles Brossard constate que la comptabilité du compte administratif est en identité de valeurs avec le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023.

Gilles Brossard explique que le résultat du compte administratif du budget communal pour l'exercice 2023 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 064 562,39 €	1 476 109,96 €	200 000,00 €	411 547,57 €	611 547,57 €
Investissement	647 211,92€	743 492,13 €	664 550,35 €	96 280,21 €	760 830,56 €

Soit un excédent de fonctionnement de 611 547,57 €.

Et un excédent d'investissement de 760 830,56 €.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal (son pouvoir n'est donc pas comptabilisé)

Gilles Brossard demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

N°2024-2024-22 : Affectation du résultat de l'exercice 2023 budget communal

Monsieur le Maire rappelle que le résultat de l'exercice 2023, constaté par le compte de gestion et le compte administratif, est le suivant :

- + 611 547,57 € en fonctionnement
- + 760 830,56 € en investissement

Gilles BROSSARD explique les montants permettant le calcul de l'affectation de résultat et fait part de la proposition de la commission finances, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- + 411 547,57 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement » en recettes d'investissement,
- + 200 000,00 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement.

Gilles BROSSARD précise également que l'excédent d'investissement 2023 (+ 760 830,56 €) est inscrit au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » au budget communal 2024.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-23 : Vote des taux des impôts locaux

Gilles BROSSARD explique que la commission finances a mené la réflexion sur les taux des impôts locaux en étudiant le tableau des taux de fiscalité des communes de la CCMDL. Ce tableau apporte de manière objective la situation de la Commune et permet de constater que Larajasse est située dans les taux les + faibles, notamment pour la taxe foncière bâti.

La commune n'a pas modifié ses taux depuis 2016.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition sont actuellement :

- ⇒ Taxe habitation : 14,76%
- ⇒ Taxe foncière bâti : 24,24 %
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 36,93 %

Sur proposition de la commission finances, il est présenté la simulation d'augmenter les taux de la manière suivante :

- ⇒ Taxe habitation des résidences secondaires et logements vacants : 15,20 %
- ⇒ Taxe foncière bâti : 25%
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 38,03 %

Gilles BROSSARD présente un exemple chiffré afin de permettre une meilleure compréhension.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'augmentation des taux selon la simulation proposée.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-24 : Approbation du budget primitif communal exercice 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Gilles BROSSARD pour présenter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Compte tenu du changement de nomenclature depuis le 1^{er} janvier 2024, les documents sont présentés avec les 2 nomenclatures (M14 et M57).

Il explique la méthode de travail afin d'élaborer le budget : l'estimation des principales recettes prévues, notamment le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat et les subventions diverses ; ainsi que l'estimation des dépenses obligatoires, prévisibles et en tenant compte d'un taux d'inflation.

Pour l'investissement, Gilles BROSSARD fait part des projets qui seraient réalisés et donc budgétisés sur 2024.

Il est proposé d'établir le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 comme suit :

	Dépenses	recettes
Fonctionnement	1 478 148,00 €	1 478 148,00 €
Investissement	1 647 245,00 €	1 647 245,00 €

Point d'information sur les élus

Monsieur le Maire présente le tableau des indemnités brutes perçues par les élus de la Commune, ainsi que les crédits prévus au budget pour la formation des élus, dépense obligatoire.

Il est fait état des élus ayant suivi une formation sur 2023.

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapters budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec + de rapidité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le budget primitif 2024 et la mise en place de la fongibilité des crédits.

Approuvé à l'unanimité

⇒ Commissions communales - Points divers.

- Commission urbanisme : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Dépôt d'un nouveau permis de construire pour la MAM en modifiant quelque peu le positionnement du bâtiment
 - Un permis de construire d'un particulier a dû être retiré suite à un recours de la Préfecture
- Commission JSRA : compte rendu par Régis GUINAND
 - L'organisation du forum des associations est sur les rails : 7/09
- Services techniques : compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Les services commencent à être en difficulté pour accomplir toutes les missions, de même que la période commence à intensifier les tâches.
 - Un recrutement est donc à lancer rapidement pour apporter de l'aide aux agents. Le remplacement par un responsable poste pour poste n'est pas encore envisagé.
 - Un tracteur va être prêté afin de palier à l'immobilisation de celui de la commune
- Commission économie : Compte rendu par Christine DENIS
 - 5 nouveaux commerces/artisans ont été signalés. Ils apparaîtront sur le Larajasse info.
 - Monts Restaurant : cocktail d'inauguration le 29/03 et ouverture le 04/04

- Pierre CORDIER : Fait part d'une demande de « Chez Pat et Hervé » pour que leur flyer puisse apparaître à côté des panneaux de randonnée. La demande sera examinée en commission tourisme.
- Marilyne POYARD : Demande où en est le projet de l'ancienne école de Lamure. Réponse apportée : prochaine réunion prévue le 23/05
- Patrick CHILLET :
 - Intervention pour les portes du pôle d'animation aura lieu vendredi matin.
 - Chauffagiste à l'école : intervention pour le problème d'une salle où le chauffage ne fonctionne pas. Il a été résolu par une purge des panneaux rayonnants. Mais persiste un problème de débit. A poursuivre.
 - Problème de fuites à l'école : l'entreprise qui a construit n'est toujours pas intervenu malgré des contacts téléphoniques et un courrier recommandé.
- Commission culture : Compte rendu par Marie Christine PONCET :
 - La commission a reçu Audrey Bermont, qui fait la promotion d'artistes
 - Grande lessive : 130 dessins ont été accrochés, beaucoup de monde : participation des résidents de la maison de retraite, des enfants de l'école et visite des parents après l'école.
 - Fête de la musique : organisation finalisée
 - Journée du patrimoine : 22/9
 - Maison de pays : diverses expositions sur toute l'année. Une salle est laissée à la disposition pour les associations qui souhaiteraient exposer.
 - Demande de prêt pour le tableau de « Saint Sébastien soigné par Ste Irène » de Nicolas-Guy Brenet, qui se trouve à l'église de Lamure. Un musée de Douai fait une exposition sur ce peintre et demande de pouvoir emprunter ce tableau. La Paroisse en est informée.
 - Le centre de loisirs aura lieu du 08 au 12/07 sur le thème des jeux olympiques et paralympiques à l'ancienne école de Lamure.
- Commission bâtiment : compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Local technique : clôture terminée, le terrain du local est clos et fermé à clef
 - Chapelle de la Salette : joints des pierres terminés. Reprise de la voûte faite. Peinture en cours. Sol à suivre.
 - Effraction à l'école de Lamure : une porte a été cassée. Il est important de relayer toute dégradation de bâtiment qui n'est pas acceptable et détériore des biens accessibles à tous.
- Commission école : Compte rendu par Claude GOY
 - Conseil école : Le remplacement de l'ASTEM a été apprécié et remercié. Quelques soucis sur le bâtiment ont été signalés et relayés pour réparation.
 - Constat d'un absentéisme des enseignants plus important cette année scolaire : ce jour, absence de 2 enseignantes : 1 seule était présente + 1 AESH. La Commune a dû mettre à disposition un agent de la Commune pour pouvoir permettre l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Ces absences nécessitent surtout une gestion compliquée pour la cantine, puisque les parents qui le peuvent gardent leurs enfants pour ne pas surcharger les classes, et donc ne mettent pas leurs enfants sans pouvoir prévenir suffisamment en avance pour annuler les repas au prestataire.
 - Présence de 2 élus aux portes ouvertes de l'école privée.
- Commission environnement : compte rendu par Claude GOY
 - Nettoyage de la nature : environ 50 personnes – beaucoup de déchets trouvés
- Commission communication :
 - Larajasse info : sera distribué la semaine prochaine

- Réunion entre assistantes maternelles de Larajasse et personnes qui géreront la Maison d'Assistants Maternelles prévue le 02/04
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Plan Communal de Sauvegarde : travail en cours, pour l'envoyer en Préfecture avant fin avril. Il sera présenté au prochain Conseil pour validation
 - Posture Vigipirate renforcée – Alerte attentat
 - Le Conseil devra se positionner sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables : définir des zones pour favoriser l'implantation d'énergies renouvelables.
 - Retour des négociations pour le projet de l'ancien stade de foot : décision à prendre au prochain conseil
 - Aménagement et sécurisation du bourg de l'Aubépin : L'avancement de l'étude sera présenté au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire
Fabrice BOUCHUT

La secrétaire de séance
Claude GOY

Publié le

